



Bulletin d'information sur les pesticides

N°6 - Décembre 2021

Actualités associatives



UE : Mettre fin à la cécité sur les données d'utilisation des produits agrochimiques

Dans le cadre de la stratégie "[de la ferme à la table](#)" de mai 2020, la Commission européenne a annoncé comme objectif une réduction de 50% de l'utilisation et des risques liés aux pesticides d'ici 2030. La question de savoir ce que cet objectif signifie en pratique reste ouverte mais, en tout état de cause, une autre question doit être abordée en priorité pour que cet engagement ait un sens : disposons-nous ou disposerons-nous de données précises, fiables et actualisées sur l'utilisation des pesticides pour évaluer les progrès vers cet objectif ?

Pour l'instant, la réponse est non. En effet, le règlement européen actuel sur [la collecte et la publication des données sur l'utilisation des pesticides](#) pour l'analyse des statistiques est inadéquat. Il n'exige la collecte de ces données que tous les cinq ans, et uniquement pour les cultures que chaque État membre juge pertinentes. Ces données sont collectées sous la forme d'enquêtes remplies par les agriculteurs, qui sont libres de ne pas participer. Cette loi prévoit également que les données ne peuvent être publiées sur le [site web d'Eurostat](#) que sous forme agrégée par groupes de pesticides (et non par substance active ou produit).

Quel est le résultat de ces règles ? Des données publiques incomplètes et obsolètes qui ne sont d'aucune utilité pour les autorités publiques dans le suivi des progrès vers les objectifs de réduction. Les données actuelles ne sont pas non plus utiles aux agriculteurs qui voudraient faire valoir leurs

efforts et se comparer aux pratiques d'autres pays pour la même culture. Elles ne sont d'aucune utilité pour les habitants des zones rurales qui veulent savoir à quels pesticides ils sont ou ont été exposés.

La Commission européenne, consciente des limites de la législation européenne actuelle sur les statistiques relatives aux pesticides grâce notamment à un [rapport](#) de la Cour des comptes européenne et à l'[analyse](#) de ses propres services (Eurostat), a proposé une [réforme législative](#) en février 2021. Le Parlement européen a adopté sa [position](#) sur la proposition en octobre, demandant quelques amendements pour garantir notamment la publication des données au niveau de la substance active et du produit. Il demande également la collecte de données non seulement sur les pesticides, mais aussi sur les produits biocides et les médicaments vétérinaires qui sont également utilisés dans l'agriculture et posent des [problèmes de santé, notamment pour les pollinisateurs](#).

Le Conseil (composé des ministères compétents de chaque État membre) n'a pas encore adopté sa position. Des informations publiques révèlent les "[préoccupations](#)" des États membres concernant les propositions clés de la Commission, telles que la collecte annuelle de données sur l'utilisation des pesticides (au lieu de tous les cinq ans) et l'obligation pour les États membres de collecter les registres que les agriculteurs doivent déjà tenir sur leur utilisation des pesticides (au lieu de collecter des données par le biais d'enquêtes).

Les négociations entre la Commission, le Conseil et le Parlement (également appelées trilogues) devraient commencer en janvier 2022, lorsque la France prendra la présidence du Conseil. De nombreuses organisations de défense de l'environnement, dont les associations d'apiculteurs, ont réagi et écrit à leurs gouvernements en novembre (par exemple, [la lettre commune](#) envoyée aux représentants nationaux à Bruxelles ; des lettres similaires ont été envoyées dans différents pays). Restez à l'écoute !

Alice Bernard, Juriste Produits chimiques, ClientEarth, partenaire de Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)